

COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE

École Maternelle Louis Pasteur

MARDI 14 MARS 2022

Début du Conseil : 17h30

Présents :

Anne Chevillard-Pradier (directrice), Louise Bittendiebel, Michèle Trometer, Isabelle Champougny, Eva Klein, Florence Willer (enseignantes), Floriane Varieras (adjointe au maire), Jean-Marie Vix (RTS responsable technique), Sonia Schaeffer (RPS responsable périscolaire), Léa Fournier, Julia Nussbaumer-Jonvaux, Syhem Hamouda, Franck Macrez, Steve Kuhn, Cornelia Cahard (représentants de parents).

Ordre du jour :

- | | |
|--|--|
| 0. Réunion d'information bilingue/monolingue | 6. Horaires de l'école / ajout au règlement intérieur |
| 1. Journée du Bonjour | <u>Points Mairie :</u> |
| 2. Fête de la famille | 7. Partage des locaux |
| 3. Sortie d'école au Parc Sainte Croix | 8. Répartition du matériel école / périscolaire |
| 4. Kermesse | 9. Utilisation des locaux par l'ALM Saint Thomas cet été |
| 5. Utilisation de la cour à 11h50 et 16h20 – vélos adultes | 10. Projet OASIS – végétalisation, préau |
| | 11. Stationnement devant l'école |

0. Réunion d'information bilingue/monolingue

La maternelle Louis Pasteur étant jumelée avec la maternelle Sainte Madeleine, une réunion d'information à destination des parents des futurs inscrits aura lieu lundi 27 mars 2023 à l'école élémentaire Sainte Madeleine, pour présenter les cursus monolingue et bilingue. Une affiche a été transmise par mail aux crèches le 13 mars.

1. Journée du Bonjour

Pour sensibiliser les usagers de l'école à l'importance de se saluer lorsqu'on se rencontre ou qu'on se croise au sein de l'école, les représentants de parents aimeraient dédier une journée au « bonjour ». Une réflexion sur la mise en œuvre de ce projet est en cours, et il pourrait se concrétiser après les vacances de printemps. Un message explicatif sera envoyé aux familles sur Educartable.

2. Fête de la famille

Jusqu'à présent, les élèves préparaient à l'école des présents pour la fête des mères et pour la fête des pères. Afin de s'adapter à la diversité des situations familiales, ces deux fêtes seront remplacées par la **fête de la famille**, le week-end du 11 juin.

3. Sortie d'école au Parc Sainte Croix

Le coût de cette sortie est assez élevé : autour de 1500 € pour les entrées et 1500 € pour le trajet en car. La coopérative scolaire prendra en charge une partie du coût du transport, mais il restera une vingtaine d'euros à la charge des familles.

En cas de difficultés à régler cette somme, il sera possible de n'en régler qu'une partie (7 €) en s'adressant directement à la directrice ; le reste sera pris en charge par la coopérative scolaire.

4. Kermesse

Neuf parents se sont portés volontaires pour constituer le Comité d'organisation de la kermesse. Une première réunion aura lieu le 21 mars à 17h30 dans la salle de motricité de l'école.

Nous aurons besoin de parasols pour créer un maximum d'ombre, ainsi que d'une voiture munie d'une boule d'attelage pour le transport du four à tartes flambées.

5. Utilisation de la cour à 11h50 et 16h20 – vélos adultes

Rappel du règlement de l'école : « - **Les vélos adultes ne doivent pas être garés sous le préau ou le long du bâtiment, mais uniquement au niveau des arceaux ou dans la cour, le long de la grille d'enceinte.** », pour éviter les accidents.

Pour garantir la sécurité des enfants, il est également demandé à tous de ne pas rouler à vélo dans la cour.

Lorsque la météo le permet, le périscolaire sort dans la cour après la classe. Pour des raisons de sécurité et de surveillance, il est alors demandé aux parents de ne pas rester avec leur enfant dans la cour, de

stationner leur vélo sur le trottoir et de refermer le portail derrière eux quand ils sortent (en prenant garde de ne pas actionner le bouton de sécurité situé sur la serrure).

6. Horaires de l'école / ajout au règlement intérieur

La précision sur les horaires de l'école décidée lors du 1^{er} conseil d'école est inscrite au règlement intérieur. À savoir :

Arrivée en classe entre 8h10 et 8h25 et fermeture de l'école à 8h30.

Les élèves arrivant entre 8h25 et 8h30 sont pris en charge par l'adulte de surveillance vigipirate.

Les points suivants ont été abordés au début de la réunion pour permettre à Monsieur Vix de rejoindre un autre conseil d'école.

7. Partage des locaux

- Pendant le temps périscolaire

Le périscolaire utilise comme salle de garderie la salle rose, qui est également une salle de classe. Comme ses collègues, l'enseignante de cette classe a besoin de temps après la journée de classe pour ranger les travaux des élèves et préparer la journée suivante, mais aussi pour pouvoir aménager et modifier les espaces dans sa salle si nécessaire.

La directrice demande donc que le périscolaire n'occupe la salle rose que 2 jours par semaine, et les 2 autres jours la salle orange. Cela ne perturberait pas les enfants, puisque, le périscolaire fonctionne avec 4 groupes qui font une rotation dans 4 espaces différents.

Une autre solution serait de ne constituer que 3 groupes.

Mme Schaeffer a présenté cette idée à l'équipe d'animateurs, qui a émis un non catégorique, parce que cela les obligerait à transporter leur matériel, stocké dans la salle violette. La directrice propose alors de mettre à disposition des animateurs le dessus d'une armoire de la salle orange (qui est sa salle de classe), pour qu'ils puissent y laisser du matériel.

Quant à l'idée de ne constituer que 3 groupes, elle apparaît impossible vu le nombre d'enfants inscrits.

La directrice propose encore l'achat de tables pliantes réglables à hauteur d'enfant, pour que la salle de motricité puisse être occupée par 2 groupes. Cette possibilité va être étudiée.

- Pendant le temps scolaire

La directrice rappelle que l'école doit pouvoir disposer de l'ensemble des locaux de l'école pendant le temps scolaire (article L212-15 du Code de l'éducation). La salle violette (petite garderie) doit pouvoir être utilisée par les enseignantes et les élèves le matin et l'après-midi.

Elle est pourtant utilisée tous les après-midis par les animateurs du périscolaire comme de salle de préparation deux jours par semaine et comme salle de repos les deux autres jours.

Par ailleurs, la directrice doit savoir qui se trouve dans les locaux de l'école pendant le temps scolaire, ce qui n'est pas possible avec une telle utilisation de la salle violette.

L'équipe enseignante demande s'il n'y aurait pas la possibilité de revoir l'utilisation des bureaux du 3^{ème} étage, occupés à mi-temps, pour y aménager un espace de repos et de travail pour les animateurs.

Mme Schaeffer répond que les animateurs ont deux journées de travail continu et qu'ils ont le droit d'utiliser la salle violette. Il est hors de question pour eux d'y renoncer. Quant aux bureaux, il n'est pas possible de changer l'usage qui en est fait.

Les représentants de parents d'élèves demandent à ce que cet usage de la salle violette respecte le code de l'éducation.

Mme Varieras demande à rencontrer la directrice et la RPS, pour faire une visite des locaux et trouver une solution.

8. Répartition du matériel école / périscolaire

Les parents demandent pourquoi l'équipe périscolaire leur demande d'apporter des mouchoirs, lingettes, livres et vêtements pour le change, alors que l'école dispose de tout cela.

Il est expliqué que l'école et le périscolaire sont deux entités différentes, ayant chacune leur budget de fonctionnement. Et comme le périscolaire a un budget de fonctionnement réduit, il n'est pas suffisant pour l'achat de livres et de jeux.

Les mouchoirs et lingettes demandés par les enseignantes en début d'année correspondent aux besoins des classes sur le temps scolaire.

Les vêtements de rechange sont partagés.

Pendant très longtemps, le matériel était partagé (notamment les livres de bibliothèque et certains jeux de motricité). Mais les enseignants le retrouvaient régulièrement mal rangé ou abîmé. Il avait alors été décidé que les livres de bibliothèque ne seraient utilisés que sous la responsabilité des enseignantes. Dans la salle de motricité, des placards avaient été installés et le matériel de chacun identifié, ce qui avait beaucoup amélioré le partage du lieu.

9. Utilisation des locaux par l'ALM Saint Thomas cet été

Pour la 3ème année consécutive, les locaux de l'école seront utilisés en juillet et août par un accueil de loisirs, à partir du lundi 11 juillet.

La configuration des locaux ne permettant pas un nettoyage simultanément à la présence d'enfants au même étage, le grand nettoyage de l'école va encore une fois être très fortement perturbé voire réduit. Les sols des salles de classe du RdC ne pourront probablement pas être décapés et cirés.

Les 2 années passées, il y avait 1 journée entre la fin de la classe et l'accueil des enfants à l'ALM. Cela permettait aux enseignantes des classes du RdC de ranger (très succinctement) leurs salles et à l'ALM de d'installer son matériel.

Cette année, l'accueil des enfants par l'ALM débiterait le lundi 10 juillet alors que l'école termine le vendredi 7 juillet au soir. Cela rendrait impossible le rangement (par les enseignantes) et l'installation (par les animateurs de l'ALM) avant l'arrivée des enfants.

Par ailleurs, les locaux de l'école ne permettent pas le stockage des cartons de déménagement de l'ALM pendant le temps scolaire. Le déménagement ne peut donc avoir lieu qu'après la fin de l'année scolaire.

Le conseil d'école demande donc à ce que la journée du lundi 10 juillet soit banalisée (pas d'accueil d'enfant par l'ALM), ou à défaut, que ce jour-là les enfants soient accueillis dans la salle violette et la salle de jeux, et que le déménagement ait lieu le même jour.

10. Projet OASIS – végétalisation, préau

Une des attentes de cette campagne de déminéralisation, hormis la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur, était la mise en place d'une protection contre le soleil et la pluie. Or, la création d'un préau ne fait pas partie du projet OASIS.

Le conseil d'école demande donc à ce que le département en charge de la construction indique à la maîtrise d'œuvre du projet OASIS l'endroit où sera/serait positionné un préau. Ainsi lorsque le préau sera budgétisé, il s'implantera sans destruction ni surcoût dans la nouvelle cour.

11. Stationnement devant l'école

Des voitures stationnent encore devant l'école aux heures d'ouverture sur les deux emplacements dépose-école. La directrice n'a pas la disponibilité pour appeler la police pour verbalisation.

De plus le terme dépose-école n'est pas adapté à la maternelle car les enfants ne peuvent entrer et sortir de l'école et du périscolaire sans un adulte.

Fin du Conseil à 19h50.

Secrétaire de séance

Louise Bittendiebel